

“ Popularité ” : une hantise sous la Révolution française

Commentaire, mai 2018

Durant la Révolution (entre 1789 et 1799), on constate une permanente inquiétude vis-à-vis du phénomène de la popularité politique. Il existe d'ailleurs un éventail sémantique reflétant les découvertes et les perplexités de cette époque : “ être populaire ”, “ populariser quelqu'un ” ou aussi “ dépopulariser une personne ”, voire un groupe (les Girondins par exemple) ou une institution (le pouvoir exécutif). La popularité révolutionnaire constitue un phénomène fascinant et souvent inquiétant pour les acteurs politiques, non sans liens avec deux composantes du nouveau champ politique : l'opinion publique, la représentation.

La popularité de certains leaders pourrait-elle produire une concurrence dangereuse avec la représentation parlementaire ? Beaucoup considèrent que la légitimité d'opinion dont jouit un leader (Marat, Robespierre, Danton, etc.) peut rivaliser avec la légitimité institutionnelle des élus et la menacer ou, en tout cas, l'influencer. De ce fait, le discours révolutionnaire exprime une angoisse répétitive sur dix ans de révolution : une double légitimité pèse sur tout le déroulement des événements jusqu'à Bonaparte, lui-même expert en popularité issue de la campagne d'Egypte et des grandes victoires comme Arcole. Cependant, ce discours est en proie à des contradictions. La principale tient à la finalité même du nouvel ordre socio-politique : faire apparaître l'excellence au sein de l'égalité en droit. Une opinion répandue dit que, selon les nouveaux principes, il ne devrait pas exister un homme plus populaire que d'autres si tous sont égaux devant la loi. Le discours radical, principalement issu des Jacobins, des Montagnards et des Hébertistes, est porté à dénoncer partout la *personnalisation* du pouvoir, à travers le *leadership*, toujours en voie de formation dans les clubs et dans les ébauches de “ partis ” hors et dans l'enceinte représentative. En réalité, c'est la structure égalitaire (mis à part le caractère censitaire du suffrage sous la Constituante) et c'est donc la concurrence entre citoyens égaux qui engendre inévitablement le *leadership* et la cristallisation de certaines images (concernant l'égalité, la liberté, la vertu, le dévouement au peuple) sur des individualités.

Sous la Révolution commençante, certains commencent à parler d' “ idoles du peuple ” comme une fâcheuse aliénation de la liberté des esprits - dans un système où, de plus, pour les mêmes raisons, il ne peut y avoir de candidature déclarée¹. Montrer son ambition est, pour le public révolutionnaire, un signe négatif, la marche vers la royauté ou la tyrannie (on évoque César et Cromwell). Rappelons qu'“ idole ” veut dire image de façon étymologique – phénomène grandeur nature aujourd'hui, dans ce qu'on appelle la “ communication ” et dans le combat médiatique pour les images. De plus, selon les principes nouveaux, à une société d'ordres et de corps a succédé une société d'individus, comme le déclare fièrement le préambule de la Constitution de 1791 affirmant qu'il n'y a “ aucune autre supériorité que celle

¹ Sur ce point voir l'ouvrage de référence de Patrice Gueniffey, *Le Nombre et la raison. La Révolution française et les élections*, Paris, Editions de l'EHESS, 1994.

des fonctionnaires publics dans l'exercice de leurs fonctions ». Le malaise créé par la popularité provient du fait qu'elle réunit, fédère et même fusionne des individualités en de nouveaux “ corps ” : les clubs et sociétés populaires.

La popularité révolutionnaire, si elle est dénoncée par ses adversaires, peut également être redoutée de ses bénéficiaires ! Ne pas tenter d'être populaire devient pour certains un quasi principe de prudence. Il convient donc d'analyser comment le phénomène est perçu par les acteurs, et jusqu'à quel point ? On verra ensuite en quoi s'établit le lien avec l'unité attendue de la représentation politique. Par là s'expliquent les choix que firent certains qui, désespérant de supprimer le phénomène, mirent en question les sources du phénomène – *c'est-à-dire le peuple lui-même* ; l'idolâtrie devait-elle être considérée inhérente à la démocratie moderne, de sorte que s'imposait l'idée de dissoudre le peuple, selon le mot de Brecht ? Ou bien encore de l'absorber pour le stabiliser ? La fin de la dictature jacobine, puis le bonapartisme ont représenté ces deux voies d'échappatoire : dissolution d'un peuple mauvais révolutionnaire (proposition et revirement de Couthon), incorporation du peuple au Léviathan étatique (imaginaire bonapartiste).

Popularité et opinion : la perception des acteurs²

Le pouvoir devant désormais s'exercer au nom de la nation, ou, comme on dit aussi, au nom du peuple, la popularité en tant que *crédit* politique était appelée à devenir un phénomène courant. Ferdinand Brunot note le changement de signification qui s'opère : au XVIIe et au XVIIIe siècle, le terme était attaché massivement au premier personnage de l'Etat, au roi ; “ il était voisin d'*affabilité*, de *sans-façon*, et désignait une espèce de bonhomie simple qu'on affectait pour séduire ”³. Un article d'août 1789 parle encore de la “ bienfaisante popularité de Louis XVI ”. Si l'on en croit Ferdinand Brunot, le changement opéré avec l'esprit révolutionnaire tiendrait à ce que “ l'idée du résultat prévaut sur l'idée des moyens employés pour l'acquérir ”. Pourtant, le corpus révolutionnaire montre que la popularité comme stratégie délibéré est bien perçue par les acteurs et dénoncée comme telle.

On observe également que le terme peut s'identifier à l'idée d'opinion publique, autre notion omniprésente dans le discours révolutionnaire, et à l'effort de conquête de l'opinion. C'est en ce sens qu'un journaliste écrit à propos du veto royal : “ le mouvement actuel dirige la popularité en faveur de la prérogative ”. La popularité concerne une idée, un principe, une valeur qui intéressent et mobilisent l'opinion publique. Lorsque Hérault de Seychelles propose le 24 juin 1793 de faire juger chaque député sortant par sa circonscription électorale, il affirme la “ popularité ” de cette mesure parce qu'elle reprend une revendication des sans-culottes, toujours méfiants envers la représentation.

² Nous reprenons des développements publiés, tout en modifiant plusieurs passages : « Les leaders et le peuple : contradictions de la Révolution », dans *Populismes. L'envers de la démocratie*, sous dir. M.-C. Esposito, A. Laquière, C. Manigand, Paris, Vendémiaire Editions, 2012, p. 37-46.

³ F. Brunot, *Histoire de la langue française*, t. IX, 2^e partie, Paris, Armand Colin, 1967, p. 805. Le *Dictionnaire de l'Académie française* écrit : “ Rien ne popularise plus un roi que d'être d'un accès facile ” (cité par Littré, article “ populariser ”).

En outre, conformément à l'aperçu donné en introduction, la popularité est le crédit obtenu par un groupe ou, surtout, par un individu, souvent parce qu'il a *personnifié* (ou incarné) un principe ou une valeur pour lequel il s'est battu : l'Incorruptible, l'Homme de la patrie en danger, le Tribun du peuple, Père Duchesne (c'est-à-dire Hébert lui-même), ce sont des hommes-symboles, et à ce titre, "populaires". On dit, dans le même registre, qu'on "popularise" quelqu'un. Ainsi Louvet, le 5 novembre 1792, dresse un réquisitoire contre le club jacobin de Paris, l'accusant de "populariser" Robespierre et ses partisans⁴. On peut même "se populariser" soi-même, ce qui retentit comme un reproche. Inversement, on peut "dépopulariser" un groupe ou un individu. Ainsi Necker écrit dans ses Mémoires : "Les chefs du parti dominant prirent la résolution formelle de me 'dépopulariser', je me sers ici de leur expression même"⁵. Il existe dans ce registre politico-sémantique une accusation célèbre, lorsque, au lendemain du 10 août, Girondins et Montagnards s'affrontent au sein de la Convention. Lasource prononce l'accusation fameuse : "Hier soir, dans une assemblée publique, j'entendis dénoncer les deux-tiers de la Convention nationale comme aspirant à écraser les vrais amis du peuple et à détruire la liberté. (...) Je crois qu'il existe un parti qui veut dépopulariser la Convention nationale, qui veut la dominer et la perdre, qui veut régner sous un autre nom (...) c'est le parti Robespierre. Voilà l'homme que je vous dénonce"⁶.

Tous ces usages sont répandus, ils attestent que l'idée d'une stratégie pour la popularité est bien conçue par les acteurs. En quoi consiste-t-elle selon eux ? Le témoignage de Mirabeau est très instructif en la matière, c'est sans doute chez lui que l'on trouve une véritable théorie et un projet explicite de domestiquer la popularité, lorsque, jouant double jeu entre le roi et l'Assemblée, il entretient une correspondance suivie avec la Cour. En témoigne cette thèse développée le 24 août 1790 : "J'ai dit souvent qu'on devait changer de manière de gouverner lorsque le gouvernement n'est plus le même. L'opinion publique a tout détruit : c'est à l'opinion publique à rétablir. On ne peut déterminer l'opinion publique que par des chefs d'opinion ; on ne pourra désormais disposer de la multitude que par la popularité de quelques hommes"⁷.

Enoncée sur un ton volontairement cynique ("disposer de la multitude"), la formulation énumère les facteurs effectivement à l'œuvre dans la compétition démocratique : le rôle du nombre, le moteur de la concurrence, la hiérarchie des choix qui s'objective dans des individus-leaders ; il manque à cette thèse la reconnaissance des groupes que commande le leader, les futurs partis parlementaires ou partis d'activistes, car ici Mirabeau est plus sociologue de l'opinion que politologue (si je puis dire) des partis. Le caractère original du propos est qu'il se tient d'un lieu tiers, extérieur à la fois aux leaders et à la "multitude".

⁴ *Archives parlementaires*, 1^{ère} série, t. LIII, p. 173 : le discours, que Louvet ne put prononcer devant la Convention, fut imprimé et publié avec succès, sous le titre *A Maximilien Robespierre et à ses royalistes*.

⁵ Cité par F. Brunot, éd. cit., note 1, p. 180.

⁶ Lasource, 25 septembre 1792, *Réimpression de l'ancien Moniteur*, t. XIV, pp. 40-41, ou (version légèrement différente), *Archives parlementaires*, t. LII, p. 131.

⁷ Ad. de Bacourt, *Correspondance entre le comte de Mirabeau et le comte de La Marck*, Paris, Veuve Le Normant, 1851, 3 vol., rééd. partielle, Guy Chaussinand-Nogaret, *Mirabeau entre le roi et la Révolution*, Paris, Hachette, Pluriel, 1986, p. 87.

Propos d'un homme tentant sa chance, futur conseiller s'il réussit à convaincre le roi – ce qui ne fut pas le cas.

Concrètement, Mirabeau voulait faire pression sur la Cour pour empêcher que les ministres ne nomment aux places des “ créatures ” trop dévouées. “ Les ministres – précise Mirabeau – ne connaîtront que les hommes influents sous l'Ancien Régime ; or, il ne s'agit plus de ces hommes-là ; ce sont les chefs modernes de l'opinion, les chefs modérés et fidèles au roi qu'il faut de plus en plus s'attacher ”. Quels sont-ils ? “ Les hommes de la nation les plus forts en lumières, en éloquence, en principes, en caractère ”. Ainsi analysée, la popularité ne se rapporte pas au moment du choix électoral, et concerne plus globalement l'ensemble des aptitudes et l'*exis* d'individus pouvant répondre à l'attente de l'opinion révolutionnaire : lumières, éloquence, principes proclamés. Du point de vue de Mirabeau, le maximum de popularité doit être recherché et obtenu... par le roi lui-même. Il s'agit d'établir “ la coalition la plus étroite entre le prince et le peuple ”, comme l'écrivait Mirabeau en octobre 1789. Le roi doit devenir populaire au sens moderne (et non au sens d'Ancien Régime), en partageant toutes les idées nouvelles (comme les droits de l'homme), en le disant haut et fort, il faut profiter du fait qu'on est maintenant “ sans parlement, sans pays d'états, sans corps de clergé, de privilégiés, de noblesse ”⁸. Louis XVI doit être roi de la Révolution et non contre la Révolution.

Selon Mirabeau, il existe des *signes* de la popularité, qu'il ne faut pas négliger ; ainsi, lors de la fête de la Fédération (14 juillet 1790), il aurait fallu que le roi tînt le rôle du général des troupes, au lieu de le laisser à La Fayette (qui commandait la garde nationale) : “ Le général de la Fédération serait devenu roi, aurait monté sur son trône, et serait parti de là pour faire son serment à l'autel ”⁹. De même, il y a des institutions qui sont propices à la popularité ; la fonction de chef de l'exécutif, trop amoindrie par l'Assemblée et les projets constitutionnels en cours, est à reconquérir avec intelligence, ce qui créerait un rôle d'arbitre national : “ Ce n'est point lorsqu'il faut l'emporter sur un corps démocratique [l'Assemblée] et qu'il s'agit de lutter avec lui de popularité, qu'il peut être question de rétablir une autorité arbitraire ” (note du 23 décembre 1790).

Enfin, il y a des organes et des stratégies de popularité que Mirabeau propose de mettre en place, à travers un “ atelier de police ”, un “ atelier de correspondance ” et un “ atelier des ouvrages ”¹⁰. Des “ voyageurs ” seront dépêchés dans tous les départements afin d'observer “ l'état actuel de l'opinion publique ” et “ les hommes les plus influents sur cette opinion ”, et aussi pour dénombrer des catégories que l'on serait tenté de nommer socio-professionnelles¹¹. Il faudra distinguer parmi les hommes “ qui ont le plus de popularité parmi les patriotes ” ceux

⁸ Voir cette analyse développée dans la lettre du 3 juillet 1790, *Correspondance*, éd. Chaussinand-Nogaret, p. 57 et suiv. Sur la fonction exécutive du roi telle que l'aurait souhaitée Mirabeau (discours à la Constituante du 1^{er} septembre 1789) voir notre étude : “ L'État républicain selon de Gaulle ” (2^e partie), *Commentaire*, n° 52, hiver 1990, p. 749-755.

⁹ *Correspondance*, éd. Chaussinand-Nogaret, p. 75.

¹⁰ L'exposé complet se trouve dans un petit traité envoyé par Mirabeau le 23 décembre 1790 (“ Aperçu de la situation de la France... ”), texte remarquable à plusieurs égards (*Correspondance*, pp. 173-231).

¹¹ “ Soit qu'on parle de majorité ou de minorité, il faudra désigner dans quelles proportions s'y trouvent la noblesse, le clergé, l'ancienne magistrature, les gens de palais, les corps militaires, les bourgeois, les marchands, les artisans et les paysans, les habitants des villes et ceux des campagnes ” (*Correspondance*, pp. 227-228).

qui sont capables de publier, de “ former l’opinion, de la propager et la diriger ”, et ceux “ qui n’ont mérité la faveur populaire que par leur zèle et leur conduite ”. Il y a donc une popularité plus active et une popularité passive ou moins préméditée. Même chose pour les corps administratifs, les corps électoraux et les tribunaux : Mirabeau remet un questionnaire-type d’évaluation, comportant notamment cette question : “ Quelle est leur popularité et leur influence ? ”. Même si la Cour et surtout Marie-Antoinette se sont montrés hostiles à Mirabeau et peu désireux d’écouter ses conseils, Louis XVI a dû néanmoins tenir un certain compte de ce programme, puisqu’on a retrouvé dans l’Armoire de fer des Tuileries un état de frais, adressé au roi par Talon et Sainte-Foy concernant les personnes payées pour écouter ou influencer l’opinion publique¹².

La popularité et la représentation politique

Cette analyse des bases de la popularité dans un système d’opinion publique n’a pas été le fait des seuls soutiens de Louis XVI : le développement foudroyant de la presse, la création des clubs et sociétés populaires, soit conservateurs, soit d’esprit avancé, sont conçus par tous comme des éléments décisifs pour influencer l’opinion publique et façonner les images des leaders. De façon générale, on évalue la popularité d’un député, ou d’un courant à l’Assemblée, à travers quatre données principales : 1) La correspondance que le député entretient avec ses “ commettants ” (nombreuses sources d’archives disponibles) ; 2) Le fait que la presse répète avec insistance le nom de tel député au vu des débats à l’Assemblée : ainsi, la légende de Robespierre comme “ Incorruptible ” est à la fois cause et effet du discours journalistique, à dater de l’intervention contre le marc d’argent (avril 1791)¹³ ; 3) Le rôle de chef de groupe parlementaire, si l’on peut dire, tenu par certains députés : Cazalès pour la droite, Mounier pour les Monarchiens, Mirabeau, Barnave pour le centre, les Lameth à gauche, et – de façon isolée – Robespierre à l’extrême-gauche, tiennent ce rôle. 4) Enfin, la prise de parole fréquente et attendue dans les clubs, surtout si elle est répercutée par un journal (comme c’est le cas chez les Jacobins), sert également de tremplin et d’indicateur.

La popularité étant liée aux moyens nouveaux de sociabilité, l’inquiétude n’a pas tardé à se développer dans le camp modéré. Comme on le sait, le propre de la situation de 1789 est que le débat ne se confine pas à l’enceinte parlementaire ; parmi les “ citoyens ” (passifs ou actifs) des figures émergent, qui sont jugées d’une part *représentatives* de tendances ou d’aspirations, et d’autre part en concurrence avec l’opinion dominante au sein de la Constituante. Robespierre ne prononcera son discours sur le marc d’argent ni à l’Assemblée, où il est fortement chahuté, ni même aux Jacobins car ceux-ci sont d’abord attachés au régime censitaire : c’est donc aux Cordeliers qu’il le fera connaître, et qu’il le rendra à partir de là véritablement “ populaire ”, grâce à un succès d’édition.

¹² Voir le rapport, lu par Rühl à la Convention, *Archives parlementaires*, t. LIV, pp. 364-365.

¹³ Un journal, le “ Babillard du Palais-Royal ”, écrit en août 1791 : “ Les discours de M. Robespierre qui considèrent plus souvent les droits de l’homme dans l’état de nature que ceux du citoyen dans la société, font un effet rapide et certain. Ce qu’il y a de singulier, c’est qu’ils sont toujours connus d’avance, et que les opinions de ce député fameux obtiennent un succès prodigieux dans toutes les tavernes de la capitale, avant d’être prononcées dans le sénat de la nation ”. En relevant qu’on parle de Robespierre, le journaliste (pourant hostile) renforce l’effet de popularité : c’est en quelque sorte le “ two-step flow ” de Lazarsfeld en logique inversée.

Dans l'aiguïsement des conflits (d'un côté entre l'Assemblée et le roi, et par ailleurs entre l'Assemblée et l'opinion démocratique), la popularité informelle de certains leaders va entrer en conflit avec le principe même de la représentation. C'est du moins ainsi que le phénomène est perçu dans le camp modéré. La crainte que certains groupes ou certains hommes passent pour plus représentatifs de la souveraineté nationale que les députés est particulièrement exprimée dans le rapport de Le Chapelier, du 29 septembre 1791, sur les sociétés populaires¹⁴.

Le Chapelier dénonce les sociétés populaires (en fait les Jacobins, qu'il nomme à deux reprises) comme des lieux de formation d'une réputation, au bénéfice de certains, et de destruction de réputations acquises, au détriment d'autres individus. Sous la première rubrique, il parle de ces hommes " qui ne s'y font recevoir que pour acquérir une sorte d'existence, qui n'y parlent que pour préparer leurs intrigues et pour usurper une célébrité scandaleuse qui favorise leurs projets ". On reconnaît dans cette " sorte d'existence ", et dans cette " célébrité ", le phénomène popularité, d'autant plus redouté qu'il met les leaders *en rapport direct* avec les citoyens qui fréquentent les clubs. Sous l'autre point de vue, c'est-à-dire la destruction des réputations acquises, Le Chapelier affirme que " l'homme le plus honnête, le fonctionnaire public le plus intègre, peut être la victime de la manœuvre habile d'un méchant, sous l'aspect de la morale et des mœurs, comme sous celui de la Constitution".

Les sociétés sont donc des lieux où l'on peut " populariser " des " célébrités " et, en même temps, " dépopulariser " un notable (comme Le Chapelier) ou un groupe (comme les Feuillants). Le rapporteur du projet de décret demande en conséquence qu'on interdise : les affiliations entre sociétés, la correspondance entre société-mère et filiales, le journal des débats de la société. Il est clair que c'étaient les Jacobins qui se trouvaient visés, pour avoir mis au point un système remarquable de communication avec la province, ainsi que d'agitation et de pression sur l'Assemblée. Ainsi, la conscience d'une popularité qui se nourrit de l'insertion d'un leader dans une structure d'association, croise constamment, sous la Révolution, le problème de la représentation, laquelle est soumise tout au long du processus à des *concurrences de légitimité*, levier principal de la prise de pouvoir montagnarde et de l'élimination des députés girondins en fin de compte (31 mai-2 juin 1793).

Le cas de Robespierre est significatif : après avoir perdu, pendant un temps, son influence aux Jacobins - devenant très minoritaire lors du débat sur la guerre, dans l'hiver 1791-, il se construit une popularité puissante, depuis la tribune du Club, en remettant en cause les députés de la Législative et même, quoique de façon ambiguë, le principe même de la représentation, en se référant à Rousseau. Dans un discours précédant de peu le 10 août 1792, il déclare : " La source de tous nos maux, c'est l'indépendance absolue où les représentants se sont mis eux-mêmes à l'égard de la nation sans l'avoir consultée. Ils ont reconnu la

¹⁴ Le Chapelier, " Rapport sur les sociétés populaires ", *Archives parlementaires*, t. XXXI, pp. 617-619. Il est analysé dans L. Jaume, *Le Discours jacobin et la démocratie*, Paris, Fayard, 1989, p.59-65.

souveraineté de la nation, et ils l'ont anéantie. Ils n'étaient, de leur aveu même, que les mandataires du peuple, et ils se sont faits souverains, c'est-à-dire despotes. Car le despotisme n'est autre chose que l'usurpation du pouvoir souverain ”¹⁵.

Si la popularité des leaders est jugée avec appréhension par les modérés, il faut noter qu'elle suscite également des craintes dans les courants plus radicaux, y compris chez ceux qui en bénéficient. C'est le cas chez les Montagnards, installés dans la Convention après le 10 août 1792 et désormais en lutte à mort avec l'autre camp républicain, celui de la Gironde. La République, conçue comme l'antithèse exacte de la monarchie et comme l'expression de la souveraineté du peuple, doit vérifier l'égalité la plus rigoureuse ; à ce titre les délibérations, les propositions et les lois sont “ l'expression de la volonté générale ”, et non l'expression des lumières d'un individu-leader ou d'une faction dominante. On sait qu'en pratique, les Montagnards ne cessent de rencontrer les “ factions ” qu'ils voudraient voir disparaître, et qu'après l'élimination des Girondins au 2 juin 1793, hébertistes, dantonistes, cordeliers ou robespierristes s'accusent réciproquement de conduire une faction. Au sein même du club jacobin, la hantise neuve d'une popularité qui serait une étape vers la monarchie restaurée, ou une dictature à la Cromwell, est très forte. Le cas de Marat, par exemple, pose un problème constant aux Jacobins, et aux rédacteurs de leur journal.

Excentrique, demandant sans cesse qu'on coupe des têtes, Marat présente le désavantage d'être affilié au Club tout en prenant des options très individuelles. Comme ses prises de position ont un écho en province, le Club doit plusieurs fois écrire aux filiales pour expliquer que Marat n'engage que lui-même. Cependant, après son acquittement retentissant par le Tribunal révolutionnaire (19 avril 1793), la Société des Jacobins reçoit Marat en triomphe, et, si l'on peut dire, assume sa gloire pour pouvoir la partager en retour. Une circulaire reconnaît et rationalise les traits de popularité inhérents à l'Ami du peuple : il possède “ une perspicacité qui lui fait prévoir les événements avant leur maturité ”, il est un “ Argus infatigable ”, un “ philosophe formé par le malheur et la méditation ”¹⁶.

Ces oscillations entre la crainte et l'acceptation de la popularité individuelle se retrouvent nombre de fois dans le camp jacobin. Les débats du Club sont rythmés par des querelles périodiques sur ce thème : d'un côté, on ne doit débattre que des “ choses ” et non des “ personnes ” ; mais, par ailleurs, la pratique de la “ dénonciation ” (conçue à la fois comme critique politique et recherche des vices individuels) fait que les “ personnes ” se retrouvent au centre des discussions. Le scrutin épuratoire, mis en œuvre depuis l'origine, reconduisait l'antinomie.

Dans la forme extrême d'une popularité illégitime, le terme employé est celui d'“ idole ” ou d'“ idolâtrie ”. L'“ idolâtrie ” désigne un phénomène à la fois monstrueux et difficilement rationalisable pour l'idéologie révolutionnaire radicale : la volonté du peuple,

¹⁵ Publié dans son journal, “ Le défenseur de la Constitution ”, *Œuvres de Robespierre* t. IV, Nancy, G. Thomas, 1939, p. 328.

¹⁶ Circulaire du 19 avril 1793, repr. François-Alphonse Aulard, *La Société des Jacobins*, Paris, Jouaust, Noblet, Quentin, 1889-1897, t. V, pp. 141-146.

devant laquelle tous doivent rester égaux, s'incarne dans une figure privilégiée. Le phénomène paraît contredire l'axiome que Sieyès avait énoncé le premier en septembre 1789 : chaque individu, lorsqu'il est un député est "représentant de la nation entière" – donc, à ce titre, strictement égal à tout autre député. L'axiome a été accueilli dans la Constitution de 1791 et a fait son chemin ensuite en France et en Europe. Cependant, la pratique de la *dénonciation* était entrée en conflit avec cet axiome, puisqu'il y avait des "députés vertueux" et des "députés corrompus" ; le registre moraliste a submergé le registre juridique et strictement politique qui définit la représentation. Notons que les "députés vertueux" deviennent suspects à leur tour, car certains sont tenus pour plus vertueux que d'autres...

Tentatives pour dépasser le problème

On voit donc que le phénomène popularité apparaît comme un point névralgique à la rencontre de facteurs en conflit, ou jugés inconciliables : volonté générale contre *leadership*, souveraineté du peuple contre représentation du peuple, débat d'idées contre implications personnelles, etc. Du point de vue de l'idéologie révolutionnaire, seul quelque chose, ou plutôt une instance, devrait se trouver légitimement populaire : l'Assemblée collective de la nation ; mais précisément, sous la Constituante, la Législative et la Convention, l'Assemblée est chaque fois combattue par les forces oppositionnelles jusque dans sa légitimité institutionnelle, du fait de groupes comme les Jacobins, les Montagnards, et ensuite les porte-paroles des sans-culottes. La crise née de la "popularité" en tant que phénomène de "représentation véridique de la volonté du peuple" se traduit par une longue crise des institutions elles-mêmes, que va clore provisoirement Bonaparte en réconciliant, à sa façon, le pouvoir d'État avec la popularité la plus personnalisée.

Pourtant, il y avait eu des tentatives d'atténuation du phénomène, en vue de le rendre acceptable. Un premier exemple se trouve chez Condorcet, lorsqu'il expliquait que l'inégalité des talents et des aptitudes devait être reconnue (comme dans la Déclaration de 89) et encouragée : le modèle de l'école pouvait être transposé à la vie politique, de sorte que la popularité aurait représenté l'hommage accordé à l'homme éminent, comme les Américains le firent vis-à-vis de Washington. Mais dans la montée de l'égalitarisme en 92-93, ce modèle fut repoussé comme élitiste et propice au pouvoir de notabilités. Une autre direction fut donc prise par l'idéologie montagnarde : elle accepta la popularité comme *héroïsme*, mais il fallait que le héros fût consacré après sa mort. Le risque de tyrannie était ainsi conjuré : c'est le cas de Lepelletier, Bara, Viala, etc. Marat, de son côté, connut une apothéose (au sens des empereurs romains) du fait de sa mort infligée par Charlotte Cordier et un véritable culte : le "cœur de Marat", suspendu aux voûtes de la salle de séance des Cordeliers fit l'objet d'une assimilation au cœur sacré de Jésus¹⁷.

¹⁷ Le passage de la popularité au religieux mériterait des développements. Voir notre étude dans *Le Religieux et le politique dans la Révolution française*, Paris, coll. "Léviathan", PUF, 2015. Dans le culte de l'Être suprême qu'il fait instituer, Robespierre explique qu'il faut honorer à la fois des vertus et de grands personnages héroïques. Le code des devoirs et des vertus qu'il énonce devait cependant prendre le pas sur la personnalisation des personnages illustres.

Force est donc de constater, en fin de compte, la contradiction qui mine de l'intérieur la popularité révolutionnaire : d'un côté elle est bonne, puisqu'elle provient du peuple comme sa source légitime ; par ailleurs, elle est mauvaise car, estime-t-on, elle signale un capital de confiance et, par là, un *pouvoir* en train de s'autonomiser du contrôle populaire. Apparemment, le pas qui ne pouvait être franchi eût consisté dans la condamnation du peuple lui-même, et de l'opinion publique ? Pourtant, ce pas fut accompli par Couthon, lors du débat du 24 juin 1793 sur l'introduction de la "censure du peuple" dans la Constitution montagnarde. Le principe envisagé était le suivant : "Tout député est jugé à la fin de chaque législature par les assemblées primaires qui l'ont élu"¹⁸. Couthon fit alors remarquer que cela était devenu impossible à admettre, car, comme venait de le dire Delacroix (Eure-et-Loir), les députés girondins en fuite (accusés de "fédéralisme") seraient approuvés par les départements dans lesquels ils ont été élus. Couthon conclut que l'opinion publique est maintenant corrompue, et comme telle la source d'une popularité corrompue : "J'avais, certes, concouru avec zèle à la rédaction de ce projet, dont la moralité m'avait séduit ainsi que mes collègues, mais vous venez de me faire remarquer qu'une majorité corrompue pourrait avoir corrompu l'opinion publique, de telle façon que le patriote le plus pur, le républicain le plus zélé pourrait être déclaré avoir trahi la cause du peuple pour l'avoir trop bien défendue ; je réclame moi-même la radiation de ces articles"¹⁹. Cette controverse de 1793, si marquée soit-elle par la conjoncture, n'est pas anecdotique. Elle illustre le postulat fondamental que la Révolution dans ses diverses phases et composantes politiques n'avait pas réussi à remettre en doute : la volonté générale est une ; si elle s'avère divisée au cours de la lutte pour le pouvoir, cela n'incite pas le personnel révolutionnaire à envisager la pluralité des opinions et la concurrence des popularités comme un moteur de la démocratie. Il faut plutôt penser que le peuple souverain s'est anéanti et annulé lui-même dès lors qu'il est divisé et pourrait voter contre ses représentants "vertueux" : tel est le sens du revirement de Couthon qui a, si l'on peut dire, dissous le peuple, pour ce qui concerne un point majeur, particulièrement valorisé par les secteurs radicaux depuis le début, à savoir la démocratie de contrôle permanent. Il est curieux d'observer combien la Révolution des Montagnards reste, à ce point de vue, proche de la pensée à la fois radicale et absolutiste d'un Hobbes, qui, significativement, consacre un sous-chapitre du *Léviathan* à la mise en garde contre les "popular men" : des individus susceptibles de diviser le peuple, et de l'entraîner contre son Représentant légitime²⁰.

Dans l'interprétation des plus radicales que 93 donne au *postulat d'unité* présent dès 89, l'idée qui va apparaître est qu'il faut refaire un peuple neuf, un peuple-un. Dans un espace politique qui ne peut reconnaître le pluralisme, la popularité tend à apparaître comme un bien *monopolisable*, si l'on peut dire. Elle va alors se confondre avec le monopole du pouvoir : le bonapartisme de l'an VIII, mais surtout du Second Empire, va en tirer une leçon avisée, que l'on peut baptiser "popularité plébiscitaire". Telle brochure bonapartiste de la fin de l'Empire

¹⁸ Article 2 du projet, devant devenir un chapitre constitutionnel, présenté par Héault de Séchelles, selon une perspective souvent défendue par le courant robespierriste (et même au-delà) : *Archives parlementaires*, t. LXVII, p. 140.

¹⁹ *Archives parlementaires*, loc. cit., p. 141.

²⁰ Voir le *Léviathan*, trad. François Tricaud, Paris, Sirey, 1971, chap. 29, p. 354 : "La popularité d'un sujet puissant, à moins que la République n'ait de très solides garanties de sa loyauté, est une maladie dangereuse".

explique que “ l’Empereur c’est la France ”, tout en évoquant un personnage autocrate, tenant dans ses mains l’urne du suffrage universel²¹. Cette fois le peuple est uni, incorporé à l’Empereur, qui est la France elle-même, et le vote est unanime. L’image hobbesienne du Léviathan, souverain qui s’est incorporé la multitude des individus, revient de nouveau, au service d’une représentation organique ou organiciste.

²¹ “ L’Empereur, c’est l’homme qui résume la France, non pas avec l’égoïsme absorbant et superbe d’un Louis XIV, mais avec la grandeur de la souveraineté populaire, une main sur le drapeau qui représente l’honneur du pays, l’autre sur l’urne qui représente des millions de voix ” (anonyme, *L’Empereur*, Paris, Plon, 1869, p. 3. L’auteur pourrait être Granier de Cassagnac). Sur les sources de légitimité revendiquées par les bonapartistes, une grande synthèse documentée est donnée par la thèse de Juliette Glikman, sur *L’Imaginaire impérial*, Université Paris I, soutenue en 2007 ; édition abrégée : *La Monarchie impériale. L’imaginaire politique sous Napoléon III*, Paris, Nouveau Monde Editions, 2013.